

Question écrite

2.03/05

Faire travailler les requérants d'asile

Avec son manifeste sur l'asile lancé au début de l'année 2003, la ville de Zurich offre des emplois d'utilité publique aux candidats à l'asile. Bilan positif pour ce projet pilote. Jusqu'à ce jour ce sont quelque 300 requérants d'asile qui ont été employés par la municipalité pour un salaire symbolique de 300 à 400 francs par mois et pour une durée d'occupation indéterminée. Zurich tire un bilan positif de la création de tels emplois. Selon ses autorités, ce travail d'intégration contribue à décriper un climat de méfiance et de suspicion.

Plusieurs villes de Suisse alémanique, comme Berne, Saint-Gall et Bâle se sont montrées intéressées et ont initié des projets similaires. Côté finances, ces emplois sont soutenues par les différentes collectivités, villes, cantons, Confédération.

En Suisse romande, frappée plus sévèrement par le chômage, le travail pour les requérants d'asile n'est pas vraiment une priorité. A Genève, par exemple, le débat s'est concentré plus sur les renvois, les sans-papiers et les clandestins.

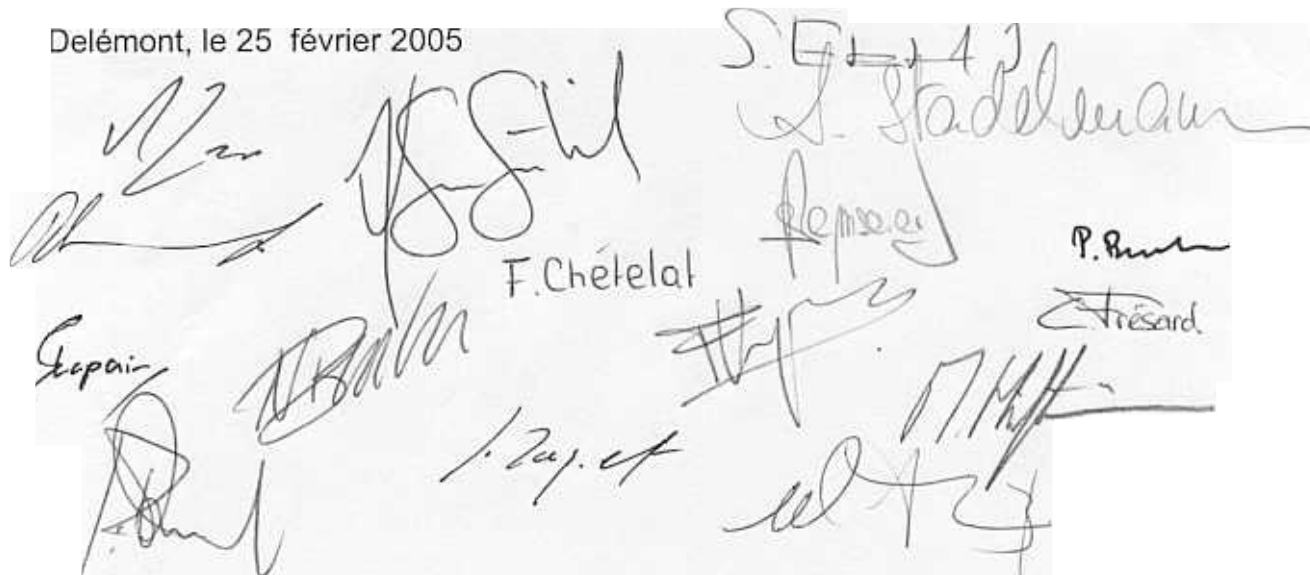
Toutefois, la ville de Delémont, connue pour son ouverture et son souci d'intégration des minorités pourrait, toute proportion gardée bien sûr, et en collaboration avec l'AJADA, offrir 1 à 2 emplois d'utilité publique à des demandeurs d'asile.

Le Conseil communal est-il prêt à soutenir une telle démarche ?

La responsable :


Marie-Anne Rebetez

Delémont, le 25 février 2005


F. Chételat
P. Brun
Trésard
Espain
1.201.01